

## Compte-rendu flash de la réunion de Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2013

Secrétaire de séance : Olivier DUPAS

Etaient présents : Bernard MOUSSEAU, Jean-Yves ONILLON, Bernadette SOURICE, Sylvie GOURRET, Gérard LAURENDEAU, Olivier DUPAS, adjoints, Louis-Marie CHATAIGNER, Marie-Line BAUSSON, René-Victor LAURAND, Anne BOURCHENIN, Jean-Paul LEVEQUE, Serge COUSSEAU, Valérie BENAITEAU

Absents excusés : Dolorès AUGER, Céline GERMOND qui a donné pouvoir à Sylvie GOURRET, Gaston BRETAUDEAU qui a donné pouvoir à Louis-Marie CHATAIGNER

Absents : Maryse DEFOND, Béatrice DUPONT, Laurent MORILLON

### → **Approbation du compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2013**

Le compte rendu de la réunion de conseil du 1<sup>er</sup> février n'appelant ni remarque, ni observation, est approuvé à l'unanimité.

### → **Vote des subventions 2013 aux associations sportives**

Vu la proposition de la commission «sports» présentée par M. Olivier Dupas pour l'attribution des subventions 2013 aux associations sportives,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret, par 14 voix « Pour » et 1 « Abstention » :**

- **VOTE** les subventions aux associations sportives conformément au tableau ci-dessous pour un montant de global de 8 100 € :

Nom de l'ASSOCIATION	Vote
A.J.J.F.C	2 800 €
A.J.J.F.C emploi tremplin	1 100 €
Andrezé Tennis Club	400 €
Moto Club Andrezéen	550 €
Roue Libre Andrezéenne	2 000 €
Tennis de table	450 €
Volley ball	800 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 100 €</b>

### **Objet : Création d'un budget annexe pour le futur lotissement et dénomination**

Les opérations comptables du futur lotissement communal route de Jallais doivent être individualisées dans un budget annexe du budget principal. En effet, l'instruction M14 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation, et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations d'acquisition du terrain, de viabilisation et de cessions des terrains concernés.

Conformément à la législation en vigueur, cette opération sera assujettie à la TVA.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de créer un budget annexe pour le futur lotissement route de Jallais

- **DENOMME** le budget annexe « Lotissement de la Chaussée des Hayes »

**→ Construction école : avenant au lot 13, électricité attribué à l'entreprise Coudray**

Dans le cadre de la construction de l'école, des travaux supplémentaires ont été demandés notamment à l'entreprise Coudray pour le lot 13, électricité, correspondant au dévoiement du câble d'alimentation existant de l'école privée pour 937.65 € HT et l'installation de prises supplémentaires dans les classes pour 383.99 € HT. Ces travaux supplémentaires font l'objet d'un avenant n°1 pour le lot 13, électricité pour un montant de 1 321.64 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au lot 13, électricité, attribué à l'entreprise Coudray, pour un montant de 1 321.64 € HT.

**→ Questions diverses**

➤ Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Jallais

La commune de Jallais a arrêté son projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en date du 19 décembre 2012. En tant que commune limitrophe, le Conseil Municipal d'Andrezé est invité à rendre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarque particulière, émet par conséquent un avis favorable au projet du PLU de Jallais.